

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 juin 2022

Voltalia lance son second plan d'actionnariat salarié

Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, annonce la mise en œuvre de son second plan d'actionnariat salarié.

Avec son plan d'actionnariat salarié, Voltalia associe ses collaborateurs éligibles à la création de valeur actionnariale du Groupe. Ce second plan démontre une nouvelle fois la volonté du Groupe d'attirer et de retenir les talents qui exercent au quotidien la mission de Voltalia tout en contribuant à la création de valeur financière du Groupe.

Avec cette opération, Voltalia amorce une nouvelle étape après la mise en place de l'intéressement fin 2017, suivie de sa première année d'application en 2018 et de la première édition du plan d'actionnariat salarié au printemps 2019.

Le premier plan d'actionnariat salarié avait bénéficié d'une forte adhésion des collaborateurs avec une participation de 69,5%, positionnant l'entreprise parmi celles qui enregistraient le plus haut taux de participation pour un programme intégrant un périmètre international, selon les chiffres de la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés (FAS)¹.

Le nouveau plan prend la forme d'une offre d'actions existantes réservées aux salariés du groupe Voltalia en France, au Portugal et au Brésil (qui ont participé à la première édition en 2019), ainsi qu'aux salariés de quatre nouveaux pays : Grèce, Italie, Espagne et Royaume-Uni.

Avec ce second plan, Voltalia offre de nouveau la possibilité aux salariés éligibles d'acheter des actions Voltalia SA à des conditions attractives. L'offre se fait dans le cadre du plan d'épargne Groupe Voltalia. Les actions sont ou seront acquises par Voltalia sur le marché dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

La période de souscription s'ouvre le 7 juin et se clôturera le 21 juin 2022 inclus.

« Les salariés du Groupe incarnent et portent la mission que l'entreprise s'est fixée. Grâce à leur engagement, le Groupe connaît un développement spectaculaire. Je me réjouis que les salariés éligibles puissent être à nouveau associés durablement à la création de valeur actionnariale qui résulte de la mise en œuvre de la mission de leur entreprise » commente Sébastien Clerc, Directeur général de Voltalia.

¹ Communiqué de presse du 30 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 juin 2022

Détails de l'opération

Emetteur :

VOLTALIA SA

Euronext Paris (France) – compartiment B

Action ordinaire code ISIN : FR0011995588

Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD) de Voltalia

Objectif de l'opération – motifs de l'offre :

Le Conseil d'administration de Voltalia a approuvé le 15 décembre 2021 la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié sur l'année 2022.

Cette offre d'actions existantes dans le cadre du plan d'épargne groupe Voltalia est proposée aux salariés du groupe qui sont éligibles au Plan d'actionnariat salarié du Groupe Voltalia en France, Brésil, Portugal, Grèce, Italie, Espagne et Royaume-Uni. Les actions seront souscrites par les salariés en direct.

Titres offerts :

L'opération prend la forme d'une cession d'actions aux salariés dans la limite de 0,6 % du capital social en date du 31/01/2022.

Le Conseil d'Administration a fixé le prix de souscription le 3 juin 2022 à 16,81 euros, représentant une décote de 20 % par rapport au prix de référence (21,02 euros). Ce prix de référence est obtenu par la moyenne des cours cotés à l'ouverture des 20 séances de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription prévue le 03/06/2022, soit entre le 06/05/2022 et le 02/06/2022 inclus.

Les cours de conversion retenus pour toute la durée de souscription sont :

Eur/GBP = 0,85118

Eur/BRL = 5,22239

Conditions de souscription

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'offre d'actions existantes sont les salariés du groupe Voltalia, en CDI, CDD à temps plein ou à temps partiels, éligibles au Plan d'épargne groupe Voltalia en France, au Brésil, au Portugal, en Grèce, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni avec une ancienneté d'au moins trois mois à la clôture de la période de souscription.

Les sociétés du périmètre de l'offre sont Voltalia et les sociétés qu'elle détient majoritairement, qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce et de l'article L. 3344-1 du code du travail, qui ont adhéré au Plan d'épargne groupe Voltalia et dont le siège social est établi en France, Brésil, Portugal, Grèce, Italie, Espagne et Royaume-Uni sous réserve de l'obtention d'autorisations locales, le cas échéant.

La formule de souscription proposée

Les bénéficiaires peuvent souscrire avec décote de 20% par rapport au cours de l'action observé pendant la période de référence pour l'ensemble des salariés éligibles et d'un abondement dans le cadre du PEG.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 juin 2022

Les bénéficiaires qui souscrivent à l'offre seront exposés aux variations du cours de l'action à la hausse comme à la baisse (l'investissement est donc exposé à un risque de perte en capital et au risque de taux de change - pour les pays en dehors de la zone euro).

Autres conditions de souscription

- La présente opération est une offre d'actions existantes.
- Modalités de souscription : les actions sont souscrites en direct.
- Abondement : la distinction est faite entre salariés éligibles qui participent pour la seconde fois au plan d'actionnariat salarié Votalia et les salariés éligibles primo-accédants :

Catégorie éligible	Montant souscription	Abondement	Abondement maximum
Eligible	Jusqu'à un montant de souscription de € 500	Abondement de 100% de souscription	€ 500
Eligible primo-accédant	Jusqu'à un montant de souscription de € 500	Abondement de 200% de souscription	€ 1 000

- Seuil minimum de souscription : 50 euros
- Plafond de souscription : les versements annuels des bénéficiaires de l'offre ne peuvent excéder 25 % de la rémunération annuelle brute dans la limite de 5 000 euros.
- Droits de vote : chaque salarié actionnaire exerce directement les droits de vote attachés aux actions qu'il détient.
- Les dividendes : les actions souscrites ouvrent droit pendant la durée de placement à d'éventuels dividendes si l'assemblée générale des actionnaires le décide.
- Blocage des actions Votalia : les souscripteurs à l'offre devront conserver leurs actions 5 ans jusqu'au 1er juin 2027, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

Calendrier de l'opération

- Période d'acquisition : 7 juin 2022 (inclus) au 21 juin 2022 (inclus)
- Règlement-livraison des actions : prévu en juillet 2022

Mention spécifique pour l'international

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions VOLTALIA. L'offre d'actions VOLTALIA réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 juin 2022

l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

Contact salarié

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur contact local.

Prochain rendez-vous : **Revenus du deuxième trimestre 2022**, le 20 juillet 2022 (post Bourse)

A propos de Voltaia (www.voltaia.com)

Voltaia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage. Il dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 2 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale de 11,1 GW.

Voltaia est également prestataire de services et accompagne ses clients en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance. Pionnier sur le marché des entreprises, Voltaia propose enfin une offre globale à celles-ci allant de la fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité énergétique, en passant par la production locale de sa propre électricité.

Fort de plus de 1 300 collaborateurs dans 20 pays sur 3 continents, Voltaia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltaia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. L'entreprise est également incluse dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Loan Duong, Directrice Communications & Relations investisseurs
Email : invest@voltaia.com
T. +33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr · T. +33 (0)1 56 88 11 11